



Consumer and  
Corporate Affairs Canada

Consommation  
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légale

APPROVAL No - N° D'APPROBATION

S.WA-4010 Rev. 2

JUL 20 1989

### NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Computing Scale

### APPLICANT / REQUÉRANT:

Tokyo Electric Canada Limited  
2 Vulcan Street  
Rexdale, Ontario  
M9W 1L2

### MODEL(S) / MODÈLE(S):

SL 21-15

SL 21-15.2

SL 21-25

SL 21-25-2

**NOTE:** This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

### AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Balance calculatrice électronique

### MANUFACTURER / FABRICANT:

Tokyo Electric Co. Limited  
Mishima Factor,  
Japan, Japan

### RATING / CLASSEMENT:

15 kg x 0.005 kg OR/ou  
30 lb x 0.01 lb

15 kg x 0.005 kg OR/ou  
30 lb x 0.01 lb

25 kg x 0.005 kg OR/ou  
50 lb x 0.01 lb

25 kg x 0.005 kg OR/ou  
50 lb x 0.01 lb

**REMARQUE:** Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

**SUMMARY DESCRIPTION:**

The approved device is a fully electronic computing scale that utilizes a cantilever type load cell, an A/D converter and a microprocessor for processing the signals for weight and price.

The base is fabricated from steel and is fitted with four (4) lockable levelling feet and a bullseye level.

The load cell is attached to the base and is protected from over loading by means of adjustable stops. Fitted to the load cell is a load spider and a skirted stainless steel load receiving element.

The operator and customer displays are of the liquid crystal (L.C.D.) seven segment type and show modes of operation i.e.; Unit Price, Weight, Tare, Price Per 100g and kg.

The operator controls consist of ten numeric buttons designated 0 through 9 used for entering Tare, Price Per kg, per 100 grams, ¼ lb and ½ lb, and other numeric data.

"TR" - used to acquire a Tare Weight.

"100 grams" - for setting the device into 100 gram pricing. Note that in the avoirdupois mode the 100 gram button becomes ½ lb button. Blank button becomes the ¼ lb button.

"C" - for clearing previous data.

"S" - for setting the device into save or a prepack condition.

**SUMMARY DESCRIPTION:**

L'appareil approuvé est une balance calculatrice, entièrement électronique, composée d'une cellule de pesage de flexion, d'un convertisseur analogique-numérique et d'un micro-processeur qui traitent les signaux pour fournir une indication de poids et de prix.

Le socle en acier est pourvu de quatre (4) pieds de nivellement verrouillables et d'un niveau.

La cellule de pesage est fixée au socle et protégée contre les surcharges grâce à des butées réglables. Une araignée de chargement et un élément récepteur de charge en acier inoxydable à bord recouvrant sont rattachés à la cellule de pesage.

L'unité d'affichage de l'opérateur et celle du client sont des dispositifs à cristaux liquides de sept segments qui indiquent les modes d'exploitation, c'est-à-dire, prix unitaire, poids, tare, prix par 100 g ou par kg.

Les commandes de l'opérateur consistent en dix touches numérotées de 0 à 9 et utilisées pour l'introduction d'une tare, d'un prix par kg, par 100 g, par ¼ lb ou ½ lb, et d'autres données numériques;

une touche "TR" utilisée pour obtenir une tare;

une touche "100 grams" pour régler l'appareil en mode de détermination du prix aux 100 grammes. Noter que dans le mode avoirdupois, la touche "100 grams" devient la touche "½ lb" et la touche "Blank" devient la touche "¼ lb";

la touche "C" qui permet d'effacer des données antérieures;

la touche "S" utilisée pour régler l'appareil en mode de rétention des données ou en mode de pré-emballage;

The models SL21-15, SL21-25 are identical to the SL21-15-2 and SL 21-25-2

Le modèle SL21-15 et SL21-25 sont identiques au modèles SL21-15-2 et SL21-25-2.

"Total MC" for achieving a total in the memory of the device, first depression will display a total, a second depression will clear all previous memory total in the device.

Une touche "Total MC" réalise un total dans la mémoire de l'appareil, au premier abaissement de cette touche, un total est affiché, un second abaissement effacera tout les totaux antérieurement présents dans la mémoire de l'appareil.

"Print/Mt" for the printing of a memory total if a printer is attached.

Une touche "Print/Mt" imprime le total mémoriser si une imprimante est relié à l'appareil.

"On/OFF ZERO" for turning the power ON or OFF and zero the scale.

Un interrupteur "ON/OFF ZERO" utilisé pour la mise en circuit et hors circuit de l'appareil et la remise à zéro.

An optional "PLU" button can be fitted to the device for the recall of a unit price from the "PLU" memory of the TEC H-18 printer.

Une touche, optionnelle, "PLU" peut être installé sur l'appareil pour rappeler le prix unitaire de la mémoire "PLU" de l'imprimante TEC H-18.

The Zero and Span adjustments are located within the scale housing and can be sealed using a lead and wire seal or a tamper proof paper seal, however, the design is such that it does not meet the requirements of SGM1/12.

Les dispositifs de réglage du zéro et de la portée se trouvent sous le boîtier de la balance et peuvent être scellés au moyen d'un plomb et d'un fil métallique ou au moyen d'un sceau inviolable en papier. La balance n'est toutefois pas conçue pour être scellée conformément aux exigences de la directive ministérielle SGM1/12.

**APPROVAL:**

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,  
Legal Metrology Laboratories

**APPROBATION:**

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

JUL 20 1988

Date

Chef,  
Laboratoires de la Métrologie légale

